

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844
Website: www.au.int

CONSEIL EXÉCUTIF

Trente-sixième session ordinaire

Les 6 et 7 février 2020

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1195(XXXVI)

Original : anglais

**POINT D'INFORMATION SUR LE COMITÉ MINISTÉRIEL
DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063**



RAPPORT DU COMITÉ DES AMBASSADEURS SUR L'AGENDA 2063
13 janvier 2020
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

I. INTRODUCTION

1. Le Comité des ambassadeurs sur l'Agenda 2063 a tenu sa réunion le 13 janvier 2020. La réunion a été présidée par Son Excellence M. Zenene Sinombe, Représentant permanent de la République du Botswana auprès de l'Union africaine, en sa qualité de Président du Comité. Ont pris part à la réunion :

- 1) Le Botswana (Président)
- 2) La Libye (Vice-président)
- 3) L'Égypte
- 4) Le Rwanda

II. ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

2. Le président du Comité des ambassadeurs sur l'Agenda 2063 a souhaité la bienvenue à tous les États membres à la réunion et a remercié les membres du Comité pour leur présence.

3. Le Président s'est excusé auprès du Comité pour la non-disponibilité des documents de la réunion dans les quatre langues de travail de l'Union africaine, toute chose due aux problèmes de retard de traduction rencontrés par la Direction de la Planification stratégique des politiques, du Suivi, de l'Évaluation et de la Mobilisation des ressources (SPPMERM), bien que les documents de la réunion aient été envoyés pour traduction dès le 29 novembre 2019.

4. Le Président a informé le Comité que la réunion a été convoquée, notamment en vue de préparer celle du Comité ministériel sur l'Agenda 2063, qui doit se tenir le 5 février 2020. Le président a également rappelé que le mandat du Comité des ambassadeurs arriverait à son terme en mars 2020 et qu'il est prévu de mettre en place un nouveau Comité des ambassadeurs en remplacement du sortant. La Commission a déjà écrit aux doyens régionaux leur demandant de désigner les nouveaux membres qui constitueront le nouveau Comité.

5. En outre, le Président a informé les participants qu'à la suite du lancement réussi du cadre de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 à Nairobi (Kenya), un rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 a été élaboré et sera soumis aux organes délibérants.

6. L'ordre du jour a été adopté avec les amendements suivants :

1. Mot de bienvenue ;
2. Adoption du projet d'ordre du jour ;

3. Examen du projet de rapport du Comité des ambassadeurs sur l'Agenda 2063 ;
4. Examen du projet de rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
5. Examen du projet de rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
6. Préparatifs de la huitième réunion du Comité ministériel prévue pour le 5 février 2020 et examen des projets de décisions du Conseil exécutif ;
7. Point sur les événements parallèles suivants :
 - Présentation des rapports nationaux des États membres sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 prévue pour le 6 février 2020
 - Forum de haut niveau sur l'Agenda 2063 prévu pour le 8 février 2020
8. Divers.

(1) Examen du projet de rapport du Comité des ambassadeurs sur l'Agenda 2063 tenu à Nairobi (Kenya) le 9 novembre 2019.

7. Le rapport a été adopté avec les observations et commentaires suivants :
- a) Le Président du Comité enverra des correspondances aux Doyens régionaux pour leur demander de rappeler à tous les pays de leurs régions respectives - qui n'ont pas reçu de missions aux fins de l'incorporation législative de l'Agenda 2063 - d'inviter la Commission dans leur pays à procéder à ladite incorporation législative.
 - b) L'utilisation d'acronymes doit être réduite au minimum dans le rapport de la réunion et la Commission doit veiller à ce que tous les acronymes soient écrits en toutes lettres.

(2) Examen du projet de rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

8. Le Directeur de la SPPMERM a présenté aux participants à la réunion un rapport d'activité circonstancié sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063. L'exposé a porté sur les points suivants :

- a. Mise en œuvre et incorporation législative de l'Agenda 2063 ;
- b. Mise en œuvre du cadre de Suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 ;
- c. Stratégie de l'Agenda 2063 pour la mobilisation des ressources internes ;
- d. Élaboration du rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

- e. Recommandations ;
- f. Conclusion.

9. La réunion a décidé de donner aux États membres plus de temps et ce, jusqu'au jeudi 16 janvier 2020, en vue de leur permettre d'apporter leurs contributions à la Commission.

(3) Examen du projet de rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063

10. Le Directeur de la SPPMERM a présenté aux participants à la réunion le premier rapport continental qui a été élaboré sur la base des rapports officiellement soumis par 26 États membres et 6 CER de l'UA. Ledit rapport a été élaboré par une équipe de la Commission de l'UA et de l'AUDA-NEPAD. Le rapport couvre les domaines suivants :

- a. Analyse de la performance de l'Afrique dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 - En ce qui concerne les aspirations.
- b. Performance continentale - par objectif de l'Agenda 2063.
- c. Résultats de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 - par région.
- d. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des projets phares de l'Union africaine ;
- e. Dispositions institutionnelles pour l'incorporation législative, la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 2063, ainsi que l'établissement de rapports y relatifs entre les CER et les États membres de l'UA ;
- f. Conclusions et recommandations.

11. Le rapport a été adopté avec les observations et commentaires suivants.

- a. Le rapport est en cours d'élaboration et sa qualité s'améliorera avec les rapports ultérieurs.
- b. L'absence de données sur certains des indicateurs demeure un défi.
- c. Le rapport doit mettre en exergue les domaines/questions qui nécessiteraient des interventions politiques.
- d. Les projets phares doivent être mis à jour pour tenir compte des dernières informations.
- e. Pour des besoins de de cohérence, les informations contenues dans le rapport doivent être harmonisées avec celles des rapports qu'élaborent les autres départements de l'UA sur les mêmes projets.

(4) Préparation de la huitième réunion du Comité ministériel prévue pour le 5 février 2020.

12. L'ordre du jour annoté a été adopté avec des légers amendements. Les projets de décision ont également été adoptés tels que présentés.

(5) Point sur les événements parallèles.

13. Le Directeur a fait un point sur les événements parallèles. Il a informé la réunion que les invitations ont déjà été envoyées aux participants mais que la Commission n'a malheureusement reçu que peu de confirmations. Il a également informé la réunion que les participants ont été choisis sur la base du respect de l'équilibre régional.

14. Les programmes des événements parallèles ont été adoptés avec quelques amendements.

(6) Mot de clôture.

15. Le président du Comité a remercié les participants de leur présence et a rappelé à la Commission d'organiser une cérémonie de passation des charges pour permettre au Comité sortant de passer le relais, ce qui facilitera, d'une certaine manière, la continuité.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2020-02-07

Briefing on the ministerial follow-up committee on the implementation of agenda 2063

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8365>

Downloaded from African Union Common Repository